Image not found or type unknown

Annulation vente appartement

Par **babou01**, le **19/02/2015** à **21:07**

Bonsoir,

Achat d'un appartement en copropriété comprenant 3 lots.
Dans le compromis de vente, le notaire indique que le vendeur doit fournir avant la réitération de l'acte authentique, un modificatif de permis de construire, passant de chambres d'hôtes à appartement à usage d'habitation.

Le vendeur ment au notaire qui lui ne vérifie pas, mais nous assure par Email que tout est bon, et nous fait signer l'acte de vente définitif ou il est indiqué que nous avons acheté un appartement à usage d'habitation.

Bilan : 2 mois après la signature, nous rencontrons de gros désordres, toiture infesté de termites (toiture décrite comme neuve dans l'acte et sous garantie décennale, mis à part que l'entreprise nommée assure ne jamais avoir fait cette toiture !), idem pour les autres entreprises, que du faux.
On apprend également que le bien avait été loué alors que l'acte stipule aucune location antérieure (une goutte d'eau...)
Servitudes non exprimées à l'acte, absence totale d'isolation...et pour couronner le tout, nous apprenons en Mairie que nous avons acheté des chambres d'hôtes, et qu'il n'y a pas de possibilité de modification.

Un syndic professionnel est nommé, il donne sa démission un an après car après plusieurs sommations auprès du vendeur, n'a jamais reçu les dossiers d'ouvrages...bref les documents obligatoires afin de faire fonctionner une copropriété. Un administrateur provisoire va être nommé dans quelques jours.

Avocat : bien
Expert judiciaire : a part nous ruiner et pondre un rapport d'une nullité absolue, un copié collé de notre expert conciliateur qui pour la moitié du tarif de l'expert judiciaire à pondu un vrai rapport lui (en même temps, c'est sur le désespoir des gens que l'on fait de l'argent).
Bref, expert judiciaire nul donc on demande un changement (refusé) ben oui, tout ce petit monde se protège...
On paie donc pour un CATEC...

Bref, bref, un maire bof, un notaire vraiment pas bon du tout (à part les cheveux gominés et la chevalière..), un vendeur qui déclare 59 m2 mais en fait plus de 1000 m2, ça n'a choqué personne dans le patelin, mis à part le cadastre que l'on a informé par erreur, car ce cher vendeur avait omis de déclarer ses "petites surfaces en trop"...

Le pire dans tout ça : nous sommes propriétaire d'un lot, celui qui nous a vendu a un lot également, et le troisième lot appartient au grand pote de notre vendeur.
En gros, un énorme pot de pu...
Et ces messieurs ne paie plus les charges pour couronner le tout.

Alors oui on nous dit : ESCROQUERIE, ANNULATION VENTE, BLA BLA BLA.
Cette situation dure depuis juillet 13, nous sommes en février 2015.
La seule chose que l'on nous demande de faire, c'est d'apporter les preuves (ça c'est fait), et surtout de bien engraisser un expert judiciaire peu scrupuleux. C'est honteux.
On paie ce type une fortune (9000 euros), pour écrire des aberrations ! Le seul point positif dans son rapport, est quand effet, il n'y a pas de permis de construire valable. Cela vaut-il 9000 euros ?

Le vendeur semble également ne pas être solvable, il cache ses sous en suisse.

Notre avocat qui pourtant à l'air d'avoir de la bouteille, nous indique n'avoir jamais vu ça. Une belle toile d’araignée...en gros y a un peu de tout.

En fait je n'ai pas de question, j'ai juste perdue confiance en notre système judiciaire, j'ai peur de tout perdre, nous avons investi notre vie.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés